



Présents	11
Pouvoir(s)	3
Pour	14
Contre	00
Abstention	00

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 septembre à 19 heures,
Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. AUROUSSEAU Jean-Claude, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2024

Présents : MM. AUROUSSEAU Jean-Claude, MARCON Yves, MME ROUSSILLAT Florence, MM. GENDRAUD Alain, MEYRAT Jean-Pierre, FOREST Christophe, GUETAT Philippe, MMES COUDIERE Françoise, AUDOUX Annie, MM. SANTINON Emmanuel, THAL Serge.

Absents excusés : MMES JOACHIM Sylvie (pouvoir à Florence ROUSSILLAT), BELOT Amélie (pouvoir à Jean-Pierre MEYRAT), GUILLOT Laurent (pouvoir à Jean-Claude AUROUSSEAU).

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme ROUSSILLAT Florence

OBJET : Rénovation énergétique, changement des gouttières et végétalisation de la cour de l'école.
- Demande de DETR 2025.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la demande de DETR 2022 pour la rénovation énergétique de l'école n'a pas été retenue. Il propose de redéposer une demande pour la DETR 2025 en ajoutant à la rénovation énergétique et au changement des gouttières du bâtiment la végétalisation de la cour.

Il réexplique que le bâtiment de l'école nécessiterait des travaux de rénovation énergétique (changement des menuiseries extérieures et isolation du plancher du grenier) afin d'améliorer sa performance énergétique et son confort pour les usagers. Il ajoute qu'il serait également opportun de remplacer l'éclairage existant par un éclairage LED. Il représente ensuite le projet de végétalisation de la cour de l'école, (permettant de s'adapter aux changements climatiques tout en améliorant le bien-être des enfants) qui avait été évoqué dans la réunion du 24 mai 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet dans son ensemble,

SOLLICITE une subvention au titre de la DETR 2025 (rubrique 4) la plus élevée possible.

Le plan de financement s'établirait comme suit :

DETR 70 %	234 751.90 €
Fonds vert 10 %	33 535.98 €
Commune – fonds propres	67 071.97 €
	<hr/>
Total HT	335 359.85 €
TVA	66 371.97 €
Total TTC	401 731.82 €

Les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet seront inscrits aux budgets primitifs 2025 et 2026.

Remplace la délibération n°23089-2024-0027-DE
transmise en Préfecture le 01/10/2024 et retirée le
01/10/2024 suite à une erreur sur le montant de la TVA

Accusé de réception de la Préfecture de la Creuse
023-212308902-20240920-23089202427-1-DE
Date de transmission et de réception Préfecture : 01/10/2024
Date de publication : 01/10/2024

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean Claude AUROUSSEAU.

